



Question relative au calendrier des sapeurs pompiers

Par morraflorent

Bonjour,

Je suis membre du bureau de l'amicale des sapeurs pompiers de mon centre de secours , notre projet est de faire un calendriers seule sans entreprise publicitaire . De ce fait plusieurs question se pose :

-l'ancien publiciste nous mettez des publicité dans le calendriers , avons nous le droit de démarcher les entreprises en tant qu'association ?

-juridiquement avons le droit de d'offrir une prestation aux entreprises qui souhaitent mettre leurs noms dans notre calendriers ?

en vous remerciant

Cordialement